

BEUVARDES

UN VILLAGE ET SON JOURNAL

n° 56 — février 2016



Petit étang de la Logette - Matin de givre de janvier 2016 - Photo : Maryvonne Martel

Mairie de BEUVARDES Téléphone : 03 23 71 20 15
Fax : 03 23 71 44 01
mairie.beuvardes@wanadoo.fr

Le maire : Lucien JÉRÔME

Les adjoints :

1^{er} adjoint : Noël BELLIER
2^{ème} adjoint : Jean-Claude BEYELER

Secrétariat de la mairie Horaires d'ouverture au public

lundi	mercredi	vendredi
09h00 - 12h00	09h00 - 12h00	09h00 - 12h00
14h00 - 17h00		

Quelques mots...

Chères Beuvardoises, Chers Beuvardois,

Pour les administrés qui n'ont pas assisté à la cérémonie d'échange de vœux du maire et des conseillers, du 05 janvier 2016, je souhaite vous adresser mes vœux les plus sincères afin que cette nouvelle année 2016 apporte à tous, joie, santé et prospérité.

Lors de mon intervention, et après avoir remercié chaleureusement toutes les bonnes volontés qui œuvrent à la bonne marche de notre village, j'ai évoqué le contexte auquel nul ne peut se soustraire.

L'année dernière a été marquée, dans notre pays, par des événements tragiques.

Par deux fois, en janvier et en décembre, la France a porté le deuil. Par deux fois la République a été frappée en son cœur. Par deux fois, des terroristes ont lâchement attaqué des femmes et des hommes, illustres ou inconnus, en plein Paris, et réalisés de véritables carnages.

En janvier, entre le 7 et le 9, il y a presque 1 an, les terroristes s'en sont pris à des symboles de la République.

Le 13 novembre, ils ont franchi un cap : ils ont tué sans discernement des femmes et des hommes dans des restaurants, aux terrasses des cafés, dans la salle de concert le Bataclan. Les assassins nous adressent un message : les victimes auraient pu être n'importe qui, vous ou moi.

Cette année marque un tournant dans notre histoire. Nous ne serons plus jamais les mêmes. L'effroi, la douleur, et aussi la haine des terroristes sont vives en chacun de nous. Il nous faudra pourtant les surmonter et relever les défis que sont l'unité, le rejet de la division entre nous, le nécessaire besoin de sécurité dans le respect de nos valeurs.

Pour cela, notre premier devoir est de ne pas oublier. Ne pas oublier nos morts. Ne pas oublier la solidarité et l'unité du peuple français, socle de notre capacité à affronter en commun les tragédies de l'histoire.

Et surtout, ne pas oublier qu'une mémoire qui se perd conduit inévitablement à la résurgence des erreurs du passé.

Alors n'oublions pas, n'oublions pas et agissons pour que de tels actes barbares ne puissent se reproduire.

Ces faits extrêmement graves, pour notre pays ont été l'occasion de vérifier que la solidarité et les réactions positives de toutes et tous sont effectivement réelles.

On a pu aussi constater que nos valeurs fondamentales et fondatrices : **la liberté, l'égalité, la fraternité** ont été, dans ces circonstances dramatiques, réactivées sereinement, fortement et avec conviction.

Il faut absolument lier à ces trois valeurs la **laïcité** notre bien le plus précieux qui est vraiment un rempart à toutes les dérives communautaires, sectaires et destructrices.

La loi sur la laïcité du 09 décembre 1905 imposant la séparation des églises et de l'état, aujourd'hui vieille de 110 ans, est plus que jamais d'actualité.

Cette loi nous est absolument nécessaire pour répondre à l'obscurantisme et comme lutte pour l'égalité.

Malgré les épreuves, malgré l'effroi et la douleur, restons unis devant l'adversité, devenons solidaires envers chacun.

Le maire

Lucien JÉRÔME



ÉCHOS DES CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL du 12 mai 2015 (extraits).

OBJET : VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

- lundi 23 mars 2015, à 18h00, Comité Syndical du SIVU (budget).
- mardi 24 mars 2015, à 14h30 CCT VP (réforme territoriale), à Fère en Tardenois.
- jeudi 02 avril 2015, à 14h00, réunion avec les enseignants du regroupement de Beuvardes.
- mardi 24 mars 2015, à 18h30, Assemblée Générale du syndicat de l'Ourcq Amont, à Oulchy le Château.
- jeudi 26 mars 2015, à 17h00, Conseil d'Administration du CCAS (budget).
- jeudi 26 mars 2015, à 19h00, UCCSA, Comité Syndical, à Fossoy.
- samedi 27 mars 2015, opération « fréquence grenouille », route de Mont Saint Père ».
- lundi 30 mars 2015, à 15h00, réunion de la commission « enfance-jeunesse-sports » de la CCT, à Fère en Tardenois.
- mardi 31 mars 2015, à 16h30, rendez-vous avec le sous-préfet, à Château-Thierry.
- mercredi 1^{er} avril 2015, à 16h30, réunion de la commission « médiathèque ».
- mercredi 1^{er} avril 2015, à 17h30, réunion de la commission « embellissement du village ».
- jeudi 02 avril 2015, à 09h30, réunion des vice-présidents du Conseil Communautaire de la CCT à Fère en Tardenois.
- jeudi 02 avril 2015, à 10h30, réunion du bureau du Conseil Communautaire de la CCT à Fère en Tardenois.
- jeudi 02 avril 2015, à 14h00, réunion avec les enseignants du regroupement de Beuvardes, à la mairie.
- jeudi 02 avril 2015, à 15h30, réunion avec les agents du SIVU, à la mairie.
- jeudi 02 avril 2015, à 18h00, réunion de la commission CCID.
- mardi 07 avril 2015, à 17h30, le maire a réuni les adjoints à la mairie.
- mercredi 08 avril 2015, à 08h30, rendez-vous avec le DASEN, à Laon.
- vendredi 10 avril 2015, à 10h30, inauguration de la station d'épuration de Fère en Tardenois.
- lundi 20 avril 2015, à 17h30, conseil d'école à Beuvardes.
- lundi 27 avril 2015, à 09h30, réunion de secteur USEDA (Jean-Claude BEYELER) à Fère en Tardenois.
- mercredi 29 avril 2015, à 15h30, réunion avec le préfet pour signature de convention, à Fère en Tardenois.
- mercredi 29 mars 2015, à 19h00, UCCSA, Comité Syndical, à Fossoy.
- jeudi 30 mars 2015, à 09h30, réunion des vice-présidents du Conseil Communautaire de la CCT à Fère en Tardenois.
- mardi 05 mai 2015, à 17h30, le maire a réuni les adjoints à la mairie.
- vendredi 08 mai 2015, à 09h30, cérémonie de commémoration du 08 mai 1945.
- lundi 11 mai 2015, à 15h00, réunion de la commission « enfance-jeunesse-sports » de la CCT, à FÈRE en TARDENOIS.

OBJET : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE (délibération n°1)

Le maire expose à l'assemblée :

Considérant qu'un agent actuellement recruté en tant qu'adjoint technique de 2^{ème} classe, dans le cadre du remplacement d'un agent titulaire momentanément absent, donne entière satisfaction au sein de son poste,

Considérant que l'adjoint technique de 2^{ème} classe, actuellement remplacé, a demandé son placement en congé de longue maladie, et que son dossier, après expertise par le Centre de Gestion de Chauny, est retenu en placement de congé de longue maladie, jusqu'au 13 novembre 2015,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe, afin de pérenniser l'emploi de l'agent remplaçant l'agent titulaire momentanément absent.

Le maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi permanent, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, pour une période de 01 an. Cet emploi sera assumé par un agent non titulaire relevant du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

L'agent sera rémunéré sur l'échelle afférente de la grille indiciaire des adjoints technique de 2^{ème} classe, soit l'échelle 3.

OBJET : PROLONGATION D'UN EMPLOI C.U.I. (délibération n°2)

Le maire expose à l'assemblée :

- suite à la demande de prolongation du mi-temps thérapeutique de l'adjoint administratif en charge du secrétariat de la mairie, il y a lieu de prolonger le contrat C.U.I. de l'agent assurant depuis décembre 2014 le remplacement de cet adjoint administratif.

Il y a possibilité de prolonger le contrat actuel, en collaboration avec la mission locale, dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion (C.U.I.), du 01 juin 2015 au 30 novembre 2015.

Le maire propose à l'assemblée :

- la prolongation d'un emploi non permanent, à temps non complet, à raison de 35 heures maximum hebdomadaires, pour une période de 06 mois.

Cet emploi sera assumé par un agent non titulaire recruté dans le cadre des emplois aidés (C.U.I.), en collaboration avec la mission locale.

Proposition acceptée à l'unanimité.

OBJET : REFACTURATION DU LOGICIEL e-magnus EN PARTIE AU BUDGET DU SIVU ET AU BUDGET ANNEXE BOULANGERIE (délibération n°3)

Le maire expose à l'assemblée :

La mairie de Beuvardes a changé de logiciel de comptabilité pour se mettre au norme lors du passage au PESV2.

Les années précédentes, une partie de la facturation Berger Levrault était adressé au S.I.V.U. « Le Point du Jour » et au Budget annexe Boulangerie.

Cette année, le logiciel mis en place et sa facturation sont un pack. Il n'est plus possible de facturer directement au syndicat scolaire et au budget annexe boulangerie.

Les démarches doivent être faites par la collectivité réceptrice de la facture du Pack e-magnus.

À l'étude des années précédentes et des montant payés par le syndicat scolaire et la boulangerie, on peut estimer que la facturation du logiciel magnus se faisait de la manière suivante :

Commune de Beuvardes :	65 % du montant TTC de la facture totale
S.I.V.U. « Le Point du Jour » :	25 % du montant TTC de la facture totale
Budget annexe boulangerie :	10 % du montant TTC de la facture totale

Le maire propose à l'assemblée :

- de demander le remboursement du pack e-magnus utilisé pour le fonctionnement de ces deux budgets à proportion de la participation des années précédentes, à savoir 25% pour le SIVU « Le Point du Jour » et 10 % pour le budget annexe boulangerie.

Proposition acceptée à l'unanimité.

OBJET : REMBOURSEMENT PAR UN ADMINISTRÉ D'UNE FACTURE PAYÉE PAR LA COMMUNE (délibération n°4)

Le maire expose à l'assemblée :

- suite à la demande formulée par Monsieur Jean-Louis DUBOIS demandant la modification du tracé du Chemin rural d'Artois et la suppression du chemin dit du chêne pouilleux,

- vu les délibérations n°03 et 04 du 29/05/2012 concernant cette demande et la mise à l'enquête publique,

- considérant la nécessité d'avoir fait appel à l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne

(A.D.I.C.A.),

- considérant que le demandeur s'est engagé à prendre à sa charge les frais engagés par cette procédure,

- considérant que la facture de l'A.D.I.C.A. s'élève à 600,00 € HT soit 717,60 € TTC et qu'elle a été réglée par la commune de BEUVARDES.

- considérant que la procédure d'enquête publique est lancée, que les démarches auprès du tribunal administratif sont en cours et que l'enquête doit se dérouler prochainement.

Le maire propose à l'assemblée :

- de demander le remboursement de cette facture à Monsieur Jean-Louis DUBOIS, conformément à son engagement et aux délibérations prises précédemment.

Proposition acceptée à l'unanimité.

OBJET : U.S.E.D.A. : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE D'ÉNERGIE, EN TANT QUE MEMBRE (délibération n°5)

Le maire informe l'assemblée :

- depuis le 1^{er} juillet 2004 le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Aujourd'hui conformément aux articles L333-1 et L441-0 du code de l'Énergie, l'ensemble des consommateurs d'électricité et de gaz naturel peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques. Par ailleurs, une obligation de mise en concurrence s'appliquera pour les collectivités :

Dès le 1^{er} janvier 2016 aux sites dont la puissance électrique est supérieure à 36 kVa. Afin de maîtriser aux mieux l'aspect budgétaire de ces changements et d'en tirer le meilleur profit, il est souhaitable d'anticiper ces échéances en s'organisant pour recenser le besoin, préparer les marchés et conclure de nouveaux contrats.

Le maire, soumet au conseil municipal :

- la proposition de l'U.S.E.D.A. de constituer un groupement de commandes coordonné par le syndicat, pour acheter de l'électricité.

Le maire précise :

- que l'adhésion courra pour les sites que la collectivité indiquera, en électricité à l'U.S.E.D.A., et que la collectivité ne pourra se retirer qu'à l'expiration des contrats passés.

Le maire propose à l'assemblée :

- d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergie mis en place par l'Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne (U.S.E.D.A.),
- d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné par l'U.S.E.D.A. en application de sa délibération du 31 mars 2015, que le conseil municipal l'autorise à signer l'acte constitutif du groupement de commande,
- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 7 de l'acte constitutif,
- le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement des commandes pour les sites dont la collectivité est partie prenante,
- de s'engager à exécuter avec les fournisseurs retenus, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la collectivité est partie prenante,
- d'autoriser son maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Proposition acceptée à l'unanimité.

OBJET : A.F.R. DÉLÉGUÉ DE BEUVARDES (délibération n°6)

Le maire informe l'assemblée :

- lors du conseil municipal du 04 novembre 2014, une délibération a été prise pour créer une Association Foncière de Remembrement (A.F.R.), et nommer deux représentants de la commune, un titulaire et un suppléant. - suite aux différentes réunions qui ont déjà eu lieu, cette délibération n'a plus lieu d'être. Le remembrement ne concerne désormais que la commune d'Épieds.

Le maire propose à l'assemblée :

- l'annulation de la délibération n°02 du 04/11/2014.

Proposition acceptée à l'unanimité.

OBJET : MODIFICATION DE LISTES DE MEMBRES DES COMMISSIONS ET D'UN SYNDICAT INTERCOMMUNAL (délibération n°7)

Le maire informe l'assemblée :

- suite à la démission du conseil municipal de Maryse GENEL il y a lieu de pourvoir à son remplacement.

REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SYNDICAT SCOLAIRE (SIVU) « le point du jour » DE BEUVARDES

Se présente : Cyriaque LOURDEZ.

Le maire propose d'accepter la candidature de : Cyriaque LOURDEZ.

Proposition acceptée à l'unanimité.

Les représentants de la commune au syndicat scolaire « le point du jour » de BEUVARDES sont désormais les suivants :

président : - Lucien JÉRÔME

membres : - Jean-Claude BEYELER - Maryvonne MARTEL - Noël BELLIER - Cyriaque LOURDEZ.

REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES (C.C.A.S.)

Se présente : **Cyriaque LOURDEZ.**

Le maire propose d'accepter la candidature de : Cyriaque LOURDEZ.

Proposition acceptée à l'unanimité.

Les représentants de la commune au conseil d'administration du C.C.A.S. sont désormais les suivants :

président : - Lucien JÉRÔME

membres : - Maryvonne MARTEL - Mickaël GUÉRY - Céline DOLIGNON
- Véronique COURSOLLE - Cyriaque LOURDEZ

Le maire, Lucien JÉRÔME remercie les membres de la commission «organisation des manifestations officielles », ainsi que son président, Jean-Claude BEYELER, pour la qualité de l'organisation de la cérémonie du 08 mai, ainsi que pour la réception qui a suivi, à laquelle tous les élus présents ont participés.

De l'avis de tous, ce fut une réussite.

Le maire, Lucien JÉRÔME remercie également toutes les personnes, élus ou non, qui ont manifesté leur soutien, à la suite de l'agression et de l'acte de terrorisme dont il a été victime.

CONSEIL MUNICIPAL du 30 juin 2015 (extraits).

OBJET : VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

- jeudi 21 mai 2015, à 18h00, réunion de la commission « route... ».
- jeudi 28 mai 2015, à 09h30, CCT VP, à Fère en Tardenois.
- jeudi 04 juin 2015, à 17h00, réunion pour la participation citoyenne.
- jeudi 04 juin 2015, à 19h00, UCCSA, Bureau Syndical, à Fossoy.
- lundi 08 juin 2015, à 16h00, SIVU, bureau élargi.
- mardi 09 juin 2015, à 17h30, le maire a réuni les adjoints à la mairie.
- jeudi 11 juin 2015, à 09h30, réunion des vice-présidents du Conseil Communautaire de la CCT à Fère en Tardenois.
- jeudi 11 juin 2015, à 10h30, réunion du bureau du Conseil Communautaire de la CCT à Fère en Tardenois.
- jeudi 11 juin 2015, à 15h00, réunion avec les agents du SIVU, à la mairie.
- vendredi 12 juin 2015, à 10h00, 2^{ème} cross intercommunal organisé par la CCT, au parc des Bruyères, à Fère en Tardenois.
- lundi 15 juin 2015, SIVU, remise des dictionnaires aux élèves de CM2, salle d'honneur, à Beuvardes.
- mardi 16 juin 2015, entrevue avec chacun des personnels du SIVU.
- jeudi 18 juin 2015, à 19h30, UCCSA, Comité Syndical, à Beuvardes.
- samedi 20 juin 2015, à 10h00, kermesse des écoles à Beuvardes.
- samedi 20 juin 2015, à 14h30, CCT, inauguration du stade intercommunal Maurice LECOCQ, à Fère en Tardenois.
- dimanche 21 juin 2015, à 10h00, brocante du comité des fêtes de Beuvardes.
- dimanche 21 juin 2015, à partir de 10h00, coupe de l'Aisne du tir à l'arc, plaine des jeux à Beuvardes.
- lundi 22 juin 2015, à 18h00, Comité Syndical du SIVU, à Villeneuve-sur-Fère.
- mardi 23 juin 2015, à 17h30, le maire a réuni les adjoints à la mairie.
- jeudi 25 juin 2015, à 09h30, réunion des vice-présidents du Conseil Communautaire de la CCT à Fère en Tardenois.
- jeudi 25 juin 2015, à 18h30, réunion du Conseil Communautaire de la CCT à Fère en Tardenois.
- vendredi 26 juin 2015, à 16h30, conseil d'école à Beuvardes.
- vendredi 26 juin 2015, à 18h00, réception des élus, des enseignants et des personnels du SIVU à Beuvardes.

Le maire, Lucien JÉRÔME, propose :

- de modifier l'ordre du jour en y ajoutant 1 point :

OBJET : MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION BASÉE SUR LA RÉDACTION DU DOCUMENT UNIQUE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU F.N.P. (délibération n°0-1)

Cette proposition est acceptée, à l'unanimité, après vote de l'ensemble des présents et représentés.

OBJET : MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION BASÉE SUR LA RÉDACTION DU DOCUMENT UNIQUE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU F.N.P. (délibération n°0-1)

Le maire, rappelle à l'assemblée :

Dans chaque collectivité, le Code du Travail (art. R.4121-1) impose à l'autorité territoriale de réaliser l'évaluation des risques professionnels de ses agents et de consigner les résultats dans un document intitulé « Document Unique ».

L'évaluation des risques professionnels consiste à :

- recenser les dangers et coter les risques auxquels sont soumis les agents,
- hiérarchiser les risques inhérents à l'activité de travail des agents,
- proposer des mesures de nature à améliorer les conditions de travail des agents afin de limiter la survenue des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Afin de mener à bien un tel projet, un partenariat peut être réalisé entre les collectivités et le Fonds National de Prévention de la C.N.R.A.C.L.. Ce projet, au-delà du caractère subventionnable, permettra d'entamer une réflexion sur les méthodes de travail appliquées dans les services, et sur la prise en compte des aspects santé/sécurité à tous les niveaux de la collectivité.

Par ailleurs, le service prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de l'Aisne accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de la démarche de prévention. Une aide technique est apportée pour le montage du dossier de demande de subvention ainsi que pour la procédure de mise en œuvre et le suivi de la démarche, dès lors que la collectivité est adhérente au service de prévention et santé au travail (sans coût financier supplémentaire).

Le maire propose au conseil municipal de :

- s'engager dans une démarche globale de prévention des risques professionnels basée sur la réalisation préalable du document unique,
- solliciter l'accompagnement du Centre de Gestion de l'Aisne,
- s'engager à mettre des moyens humains et financiers afin de mettre en place des actions de prévention,
- nommer en interne un agent référent qui aura la charge de suivre et d'animer la démarche,
- solliciter une subvention auprès du Fonds National de Prévention de la C.N.R.A.C.L..

Proposition acceptée à l'unanimité.

OBJET : DEMANDE DE CONGÉ PARENTAL D'ÉDUCATION À TEMPS PARTIEL DE 80% (délibération 1).

Le maire informe le conseil municipal :

Par courrier recommandé avec accusé de réception, du 27 mai 2015, Madame Élodie SCHREIBER, agent titulaire du syndicat scolaire, demande à pouvoir bénéficier d'un congé parental d'éducation à temps partiel de 80%, pour une durée de 6 mois, du 27 août 2015 au 26 février 2016 inclus.

Le maire propose au conseil municipal :

- d'accepter cette demande.

Proposition acceptée à l'unanimité.

OBJET : BAIL RURAL À CLAUSES ENVIRONNEMENTALES

Suite à la réunion du vendredi 26 juin 2015, en présence du maire, de Mathilde Rêve et David Frimin du conservatoire d'espaces naturels de Picardie, des adjoints, de Cyriaque Lourdez et de Marc Lebeau et de Bruno Bocquillon, locataire des parts d'usage, il est décidé de surseoir à la signature d'un bail rural à clauses environnementales concernant ces parcelles en location, en attente d'une étude plus approfondie des différentes contraintes liées à ce bail.

La délibération prévue est remise à une date ultérieure.

OBJET : INFORMATIONS ET RÉFLEXIONS SUR :

- les communes nouvelles,
- le transfert de compétences des communes aux intercommunalités.

OBJET : CRÉATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE (délibération 2).

Le maire informe le conseil municipal :

La Communauté de Communes du Tardenois, par un courrier circulaire, demande l'avis de la commune de Beuwardes sur le fait d'être favorable ou défavorable à la création d'une Commune Nouvelle.

-1- À l'échelon du périmètre de la Communauté de Communes du Tardenois

Ou

-2- À un échelon inférieur, en s'associant avec la ou les communes de : (à préciser)

Le conseil municipal : - après avoir ouï l'exposé de son maire,

- après en avoir délibéré,

- se déclare **DÉFAVORABLE**, à la majorité (**2 abstentions**) des présents et représentés à la création d'une Commune Nouvelle.

OBJET : INFORMATION

Le maire prévient les membres du conseil municipal que le département est placé en vigilance orange CANICULE, du mercredi 01 juillet 2015, 12h00, au samedi 04 juillet 2015, au soir.

Le maire demande aux élus d'être très vigilants et de traiter en temps réel les cas de détresse qui pourraient survenir.

Dans ces cas extrêmes, il y a lieu, nuit ou jour, d'alerter les autorités compétentes.

CONSEIL MUNICIPAL du 15 septembre 2015 (extraits).

OBJET : VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

- mercredi 15 juillet 2015, à 17h30, le maire a réuni les adjoints à la mairie.

- jeudi 16 juillet 2015, à 09h00, réunion avec un commercial de la société RICOH.

- jeudi 16 juillet 2015, à 09h00, réunion avec Monsieur MENGIN, commissaire enquêteur.

- mardi 25 août 2015, à 17h30, le maire a réuni les adjoints à la mairie.

- jeudi 03 septembre 2015, à 09h30, CCT VP, à Fère en Tardenois.

- mardi 08 septembre 2015, à 17h30, le maire a réuni les adjoints à la mairie.

- jeudi 10 septembre 2015, à 14h00, UCCSA préparation des NAP.

- jeudi 10 septembre 2015, à 17h00, Conseil d'Administration du CCAS. .

OBJET : MÉDECINE PRÉVENTIVE (délibération n°1)

Le maire informe le conseil municipal :

- conformément à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

- cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion, après l'établissement d'une convention. La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service de Prévention et Santé confiées par la commune au Centre de Gestion.

Le maire propose au conseil municipal :

- d'adhérer au service de prévention et Santé au travail du Centre de Gestion.

Proposition acceptée à l'unanimité.

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS – COMPÉTENCE GEMAPI (délibération n°2)

Le maire informe le conseil municipal :

- lors du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Tardenois, séance du 25 juin 2015, le conseil communautaire a délibéré (n°46/2015) pour accepter, à l'unanimité, la modification des statuts – compétence GEMAPI. (Voir document joint).

Il appartient maintenant au conseil municipal de délibérer dans un délai de 3 mois, à partir de la notification (03 juillet 2015) de la présente délibération.

Le maire propose au conseil municipal :

- d'approuver les conclusions de la Communauté de Communes du Tardenois.

Proposition acceptée à l'unanimité.

Conseil municipal de rentrée

-3- BILAN DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2015/2016

-3-1- Constitution du syndicat au 31 août 2015

5 communes :	habitants		élèves scolarisés	
- BEUVARDES	739	36,80%	67	43,79%
- ÉPIEDS	401	19,97%	26	16,99%
- LE CHARMEL	330	16,43%	15	09,80%
- VILLENEUVE sur FÈRE	272	13,55%	14	09,15%
- FRESNES en TARDENOIS	266	13,25%	24	15,69%
• EXTÉRIEUR			7	04,58%
Totaux	2 008	100,00%	153	100,00%

Moyens matériels :

- un accueil périscolaire matin et soir
- une cantine de **61** rationnaires tous les jours et **34** occasionnels
- 7 salles de classe - maternelle TPS/PS/MS
MS/GS
CP
CE1
CE2
CM1/CM2
CM1/CM2

Moyens humains :

- 7 professeurs (dont 1 directrice)
- 2 ATSEM
- 4 personnels de service

-3-2- Bilan des inscriptions au 31 août 2015

Maternelles	PS	Madame MONTICELLI	21	élèves
Maternelles	MS	Madame MONTICELLI	6	élèves
		Total	27	élèves
Maternelles	MS	Madame PIPAUD	7	élèves
Maternelles	GS	Madame VARNIER	21	élèves
		Total	28	élèves
Maternelles	CP	Madame DE JÉSUS FRANCISCO	19	élèves
		Total	19	élèves
	CE1	Madame GAUZI	21	élèves
		Total	21	élèves
	CE2	Monsieur BLOCK	24	élèves
		Total	24	élèves
	CM1	Madame OLIVIER-TERUEL	9	élèves
	CM2	Madame OLIVIER-TERUEL	10	élèves
		Total	19	élèves
	CM1	Madame DOUCHET	8	élèves
	CM2	Madame DOUCHET	7	élèves
		Total	15	élèves
		TOTAL	153	élèves

3-3- Effectifs des élèves inscrits aux rentrées de 2014/2015 et 2015/2016, par communes

	année scolaire 2014/2015	année scolaire 2015/2016	
BEUVARDES	71	67	
ÉPIEDS	25	26	
LE CHARMEL	17	15	
VILLENEUVE- SUR- FÈRE	20	14	
FRESNES EN TARDENOIS	22	24	
EXTÉRIEURS	07	07	
TOTAL	162	153	- 9

-3-4- Évolution du nombre d'élèves déjeunant à la restauration scolaire

	année scolaire 2014/2015	année scolaire 2015/2016	
RATIONNAIRES	61	59	+ 2
OCCASIONNELS	36	34	- 2

OBJET : PROLONGATION D'UN CONTRAT CUI (délibération n°3)

Le maire expose à l'assemblée :

-suite à la prolongation de l'absence pour maladie de l'adjoint administratif en charge du secrétariat de la mairie, il y a lieu de prolonger le contrat C.U.I. d'un agent assurant ce service, depuis décembre 2014.

Il y a possibilité de prolonger le contrat actuel, en collaboration avec la mission locale ou le pôle emploi, dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion (C.U.I.).

Le maire propose à l'assemblée :

- la prolongation d'un emploi non permanent, à temps non complet, à raison de 35 heures maximum hebdomadaires, pour une période de 06 mois ou 1 an, à compter du 1^{er} décembre 2015. Cet emploi sera assumé par un agent non titulaire recruté dans le cadre des emplois aidés (C.U.I.), en collaboration avec la mission locale ou le pôle emploi.

Proposition acceptée à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL du 03 novembre 2015 (extraits).

OBJET : VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

- jeudi 17 septembre 2015, à 09h30, CCT VP, à Fère en Tardenois.
- jeudi 17 septembre 2015, à 10h30, CCT BUREAU, à Fère en Tardenois.
- lundi 21 septembre 2015, à 18h00, Comité Syndical du SIVU, à Beuvardes.
- mardi 22 septembre 2015, à 15h00, permanence de Monsieur MENGIN, commissaire enquêteur (fin).
- mercredi 23 septembre 2015, à 18h00, réunion de la commission « fêtes et cérémonies ».
- samedi 26 septembre 2015, 16h00, ouverture officielle de la fête communale.
- mardi 29 septembre 2015, à 17h30, le maire a réuni les adjoints à la mairie.
- jeudi 01 octobre 2015, à 09h30, CCT VP, à Fère en Tardenois.
- jeudi 01 octobre 2015, à 18h30, CCT Conseil Communautaire, à Fère en Tardenois.

- vendredi 02 octobre 2015, à 11h00, lancement de l'opération « mobil'emploi » à la mission locale de Château-Thierry.
- vendredi 02 octobre 2015, à 12h30, UCCSA, préparation de la loi NOTRe.
- lundi 05 octobre 2015, à 18h30, UCCSA, préparation de la loi NOTRe.
- mercredi 07 octobre 2015, à 18h00, réunion de la commission « bâtiments... ».
- jeudi 08 octobre 2015, à 18h30, application de la loi NOTRe à Neuilly Saint Front.
- vendredi 09 octobre 2015, début de l'opération « brioches », jusqu'au 11 octobre.
- lundi 12 octobre 2015, à 10h00, élaboration du document unique (début).
- lundi 12 octobre 2015, à 19h00, UCCSA, réunion de bureau.
- mardi 13 octobre 2015, à 17h30, le maire a réuni les adjoints à la mairie.
- mercredi 14 octobre 2015, à 18h30, UCCSA, réunion de la commission « enfance-jeunesse ».
- jeudi 15 octobre 2015, à 09h30, CCT VP, à Fère en Tardenois.
- jeudi 15 octobre 2015, à 17h00, Conseil d'Administration du CCAS.
- jeudi 15 octobre 2015, à 19h30, UCCSA, Comité Syndical.
- mardi 27 octobre 2015, à 17h30, le maire a réuni les adjoints à la mairie.
- jeudi 29 octobre 2015, à 09h30, CCT VP, à Fère en Tardenois.
- lundi 02 novembre 2015, à 17h30, conseil d'école à Beuvardes.

OBJET : LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL DES ÉCOLES ET FIXATION DU MONTANT DU LOYER (délibération n°1)

Le maire informe l'assemblée :

- le logement communal des écoles devient libre suite au départ en retraite de l'enseignante l'occupant dans le cadre d'un logement de fonction.
- de ce fait, il y a lieu de revoir l'utilisation de ce logement communal. L'état des lieux a été effectué.
- un bail sera rédigé par Maître COURT, notaire à Fère en Tardenois :
 - la location sera proposée à la locataire actuelle.
 - un loyer de 400,00 € mensuel sera demandé. Celui-ci sera révisé annuellement en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.
 - la locataire prendra possession des lieux le 01 septembre 2015.
 - les différents diagnostics obligatoires seront réalisés par la commune avant la signature du bail, conformément à la loi.

Le maire propose à l'assemblée :

- d'autoriser la prise de possession des lieux et le paiement des loyers, à partir du 01^{er} septembre 2015,
- d'appliquer les tarifs des loyers indiqués ci-dessus.
- d'autoriser le maire pour signer le bail.

Proposition acceptée à l'unanimité.

Observations : le logement communal des écoles aura besoin d'importantes mises en conformité pour :

- l'électricité,
- les fenêtres,
- et d'autres à définir.

Un dossier sera ouvert pour étudier les possibilités d'intervention.

Un emprunt sera envisagé et prévu sur le budget 2016 pour réaliser cette mise en conformité.

OBJET : USESA: CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENTRETIEN, LA MISE EN PEINTURE ET LE RENOUELEMENT DES POTEAUX D'INCENDIE (délibération n°2)

Le maire informe le conseil municipal :

- l'USESA a décidé, par délibération du 30 septembre 2015, de mettre en œuvre une convention de groupement de commande pour l'entretien, la mise en peinture et le renouvellement des poteaux incendie.
- Cette convention sera conclue entre l'USESA et les communes qui souhaitent y adhérer.

Le maire propose au conseil municipal :

- d'adhérer et d'accepter les termes de la convention,

Proposition acceptée à l'unanimité.

OBJET : MOTION DE SOUTIEN À LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ÉTÉ DE 2024 (délibération n°3)

Le maire informe le conseil municipal :

- vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriale,
- considérant que les jeux olympiques et paralympiques incarnent les valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Beuvarde est attachée,
- considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques d'été de 2024,
- considérant qu'outre la ville de Paris, cette candidature concerne aussi l'ensemble de la nation,
- considérant que l'organisation des jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine,
- considérant que la collectivité souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Le maire propose au conseil municipal :

- d'apporter son soutien à la candidature de la ville de Paris pour l'organisation des jeux olympiques et paralympiques d'été, et d'émettre le vœu que la candidature sera retenue par le Comité International Olympique (CIO).

Proposition acceptée à l'unanimité.

OBJET : INDEMNITÉ DE CONSEIL ET DE BUDGET POUR LE RECEVEUR PRINCIPAL (délibération n°4)

Le maire expose à l'assemblée :

- pour pouvoir bénéficier du conseil en matière budgétaire, juridique, économique ou de gestion des services du receveur principal, il y a lieu d'attribuer le taux maximum de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 et du décret n°82-979 du 19 novembre 1982.

L'indemnité est calculée par application d'un tarif à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années.

Le maire propose à l'assemblée :

- d'attribuer au receveur principal le taux maximum de l'indemnité de conseil.

Proposition acceptée à l'unanimité.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION F.D.S. POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE (délibération n°5)

Le maire expose à l'assemblée :

- après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil Départemental relatives à la répartition des subventions en provenance du Fonds Départemental de Solidarité (F.D.S.),

Le maire propose à l'assemblée :

- de solliciter une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité de l'année 2016 pour les travaux suivants :

Nature des travaux	Appellation et n° de la voie	Longueur	Montant de l'opération T.T.C.	Montant de l'opération H.T.
voirie	rue de la Harleine	395 ml	33 342,00 €	27 785,00 €
Montant du projet			33 342,00 €	27 785,00 €

- de s'engager - à affecter à ces travaux la somme de 33 342,00 € sur le budget communal,
- à réaliser dans un délai de trois ans, depuis le F.D.S. 2016, à partir de la date de notification.

Proposition acceptée à l'unanimité.

OBJET : LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 (délibération n°6)

Le maire informe le conseil municipal,

- préalablement au vote du budget 2016, la commune de Beuvarde ne peut engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2015.
- afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2016, ou de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente.

Le maire propose à l'assemblée,

- que le conseil municipal l'autorise, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2015 (84 876,60 €), dans la limite des crédits repris ci-dessous, et ce avant le vote du budget 2016.

À savoir : - chapitre 21 : 21 219,15 €

Proposition acceptée à l'unanimité.

OBJET : PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (délibération n°7)

Le maire informe le conseil municipal,

- la loi 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), prescrit le calendrier et les conditions d'élaboration et de mise en œuvre du SDCI.

- conformément aux dispositions de l'article 33 de la loi, Monsieur le préfet de l'Aisne a présenté, **le 12 octobre 2015**, le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).

- ce schéma départemental doit être arrêté **avant le 31 mars 2016**, après une période pendant laquelle la loi organise la procédure de consultation :

- les communes et autres collectivités concernées sont consultées sur ce projet de schéma et disposent de **2 mois pour délibérer.**

- **en décembre 2015**, les membres de la CDCI auront communication écrite des avis rendus par les collectivités.

- la CDCI sera consultée et disposera de **3 mois pour amender** le projet de SDCI.

- **avant le 31 mars 2016**, le SDCI sera arrêté par Monsieur le Préfet. Il devra intégrer les amendements adoptés par la commission, à la majorité des 2/3 de ses membres, sous la condition qu'ils respectent les orientations de l'article L5210-1-1 de la CGCT.

Le maire rappelle à l'assemblée,

- les dispositions arrêtées faisaient état d'un regroupement des **5 communautés de communes** composant le territoire du PÉTR UCCSA.

À savoir : la Communautés de Communes du Tardenois (CCT),

la Communautés de Communes du Canton de Condé en Brie (4CB),

la Communautés de Communes de l'Ourcq et du Clignon (CCOC),

la Communautés de Communes de la Région de Château-Thierry (CCRCT),

la Communautés de Communes du Canton de Charly (4C),

- le projet de schéma départemental proposé par Monsieur le Préfet fait état d'un regroupement de **4 communautés de communes.**

À savoir : la Communautés de Communes du Tardenois (CCT),

la Communautés de Communes du Canton de Condé en Brie (4CB),

la Communautés de Communes de l'Ourcq et du Clignon (CCOC),

la Communautés de Communes de la Région de Château-Thierry (CCRCT), de ce fait,

Le maire propose à l'assemblée,

- de ne pas accepter le projet de schéma départemental proposé par Monsieur le Préfet.

- d'accepter un projet de schéma départemental regroupant les **5 communautés de communes.**

Proposition acceptée à l'unanimité.

OBJET : CRÉATION D'UN CONTRAT CUI (délibération n°8)

Le maire expose à l'assemblée :

- suite à la prolongation de l'absence pour maladie de l'adjoint administratif en charge du secrétariat de la mairie, il y a lieu de créer un contrat C.U.I..

Le maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi non permanent, à temps non complet, à raison de 31 heures hebdomadaires, pour une période d'un an, à compter du 02 décembre 2015.

Cet emploi sera assumé par un agent non titulaire recruté dans le cadre des emplois aidés (C.U.I.), en collaboration avec le pôle emploi.

Proposition acceptée à l'unanimité.

OBJET : USESA : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Le maire présente au membre du conseil municipal le rapport annuel sur les prix et la qualité du service public d'eau potable.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable est parvenu dans les services de la mairie, le 05 octobre 2015.

Les dispositions réglementaires donnent obligation aux maires de présenter ce rapport aux conseillers municipaux avant le 31 décembre de l'année. Il doit également pouvoir être librement consulté en mairie par le public.

Le rapport est mis en ligne sur le site internet de l'USESA accessible sur www.usesa.fr, rubrique « info pratiques ».

OBJET : ORGANISATION DES ÉLECTIONS RÉGIONALES DES 06 ET 13 DÉCEMBRE 2015

ÉLECTIONS RÉGIONALES DU DIMANCHE 06 DÉCEMBRE 2015
COMPOSITION DU BUREAU ÉLECTORAL

Président :

- Lucien JÉRÔME, maire

Suppléant :

- Noël BELLIER, 1er adjoint

Assesseurs :

- Jean-Claude BEYELER, 2^{ème} adjoint

- Cyriaque LOURDEZ

Suppléantes :

- Maryvonne MARTEL

- Véronique COURSOLLE

PERMANENCES DU BUREAU DE VOTE (se présenter 15 minutes avant l'horaire prévu)

de 07h45 à 10h30	-	Lucien	JÉRÔME
	-	Noël	BELLIER
	-	Jean-Claude	BEYELER
<u>Suppléances :</u>	-	Cyriaque	LOURDEZ
	-	Maryvonne	MARTEL
de 10h30 à 13h00	-	Lucien	JÉRÔME
	-	Catherine	RICHARD
	-	Mickaël	GUÉRY
<u>Suppléances :</u>	-	Sylvain	DUBOIS
	-	Luc	DUSSAUSOY
de 13h00 à 15h30	-	Noël	BELLIER
	-	Véronique	COURSOLLE
	-	Céline	DOLIGNON
<u>Suppléances :</u>	-	Mickaël	GUÉRY
	-	Luc	DUSSAUSOY
de 15h30 à 18h00	-	Lucien	JÉRÔME
	-	Jean-Claude	BEYELER
	-	Sylvain	DUBOIS
<u>Suppléances :</u>	-	Maryvonne	MARTEL
	-	Mickaël	GUÉRY
à partir de 17h30	-	Lucien	JÉRÔME
	-	Noël	BELLIER
	-	Jean-Claude	BEYELER
<u>Suppléances :</u>	-	Cyriaque	LOURDEZ
	-	Maryvonne	MARTEL

DÉPOUILLEMENT (présence à 17h30)

- Lucien JÉRÔME - Noël BELLIER - Jean-Claude BEYELER
- Cyriaque LOURDEZ - Luc DUSSAUSOY - Catherine RICHARD
- Véronique COURSOLLE

Secrétariat (à partir de 17h30) : Maryvonne MARTEL,

Élodie SCHREIBER et Claire DUMOULIN, secrétaires de mairie.

ÉLECTIONS RÉGIONALES DU DIMANCHE 13 DÉCEMBRE 2015
COMPOSITION DU BUREAU ÉLECTORAL

Président :

- Lucien JÉRÔME, maire

Suppléant :

- Noël BELLIER, 1er adjoint

Assesseurs :

- Jean-Claude BEYELER, 2^{ème} adjoint
- Cyriaque LOURDEZ

Suppléantes :

- Maryvonne MARTEL
- Véronique COURSOLLE

PERMANENCES DU BUREAU DE VOTE (se présenter 15 minutes avant l'horaire prévu)

de 07h45 à 10h30	-	Lucien	JÉRÔME
	-	Noël	BELLIER
	-	Jean-Claude	BEYELER
<u>Suppléances :</u>	-	Cyriaque	LOURDEZ
	-	Maryvonne	MARTEL
de 10h30 à 13h00	-	Lucien	JÉRÔME
	-	Sylvain	DUBOIS
	-	Luc	DUSSAUSOY
<u>Suppléances :</u>	-	Catherine	RICHARD
	-	Mickaël	GUÉRY
de 13h00 à 15h30	-	Noël	BELLIER
	-	Véronique	COURSOLLE
	-	Céline	DOLIGNON
<u>Suppléances :</u>	-	Maryvonne	MARTEL
	-	Mickaël	GUÉRY
de 15h30 à 18h00	-	Lucien	JÉRÔME
	-	Jean-Claude	BEYELER
	-	Maryvonne	MARTEL
<u>Suppléances :</u>	-	Sylvain	DUBOIS
	-	Mickaël	GUÉRY
à partir de 17h30	-	Lucien	JÉRÔME
	-	Noël	BELLIER
	-	Jean-Claude	BEYELER
<u>Suppléances :</u>	-	Cyriaque	LOURDEZ
	-	Maryvonne	MARTEL

DÉPOUILLEMENT (présence à 17h30)

- Lucien JÉRÔME - Noël BELLIER - Jean-Claude BEYELER
- Cyriaque LOURDEZ - Luc DUSSAUSOY - Catherine RICHARD
- Véronique COURSOLLE

Secrétariat (à partir de 17h30) : Maryvonne MARTEL,

Élodie SCHREIBER et Claire DUMOULIN, secrétaires de mairie.

OBJET : ORGANISATION DE LA CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2015. AU MONUMENT AUX MORTS

La cérémonie du 11 novembre revêtera, encore cette année, un aspect particulier.

À cette occasion, la commune, par le travail de la commission « organisation des manifestations officielles » proposera un programme différent.

Tous les élus doivent être présents à cette cérémonie qui remet en mémoire le sacrifice de la jeunesse de l'époque pour que notre pays reste libre.

Le rendez-vous est fixé à 09h15, à la mairie.

OBJET : INFORMATIONS

Le maire, Lucien JÉRÔME, remercie sincèrement et fermement les membres de la commission « organisation des manifestations officielles de la commune », ainsi que son président Jean-Claude BEYELER, pour leur investissement, leur disponibilité et la qualité de l'organisation (avant, pendant et après) des festivités, lors des 3 journées de la fête communale des 26, 27 et 28 septembre 2015.

OBJET : DIVERS

Le maire, Lucien JÉRÔME informe les membres du conseil municipal d'un article paru dans le média local, l'UNION du lundi 19 octobre 2015, faisant état, selon une administrée Madame Jeannine DOUÈLE de :

Pollutions générées par l'entreprise HERVÉ, producteur de pommes.

« ... cette saison, j'ai compté qu'ils avaient traité 43 fois leurs pommes aux pesticides... »,

« ... une trentaine d'habitants ont signé une pétition et l'ont envoyé au maire. Ils demandent que les traitements chimiques soient moins aériens et qu'ils soient interdits à côté des maisons... »,

« ... en contrebas du village Didier subit régulièrement les odeurs de pesticides... »,

« ... un jour d'été, il y a 2 ans, alors que j'étais au cimetière, j'ai pu observer un nuage légèrement jaune qui descendait sur le village ... »,

«... dans tout Beuvardes, on sent l'odeur... ».

Le maire, Lucien JÉRÔME demande aux membres du conseil municipal, par un tour de table, de donner chacun son opinion par rapport à cet article.

Suite à ce tour de table, Lucien JÉRÔME, maire de la commune propose aux élus d'adresser un courrier à l'administrée, Madame Jeannine DOUÈLE, pour lui faire part de nos interrogations concernant l'article cité ci-dessus qui réellement présente une image très dévalorisante de notre commune, malgré tous les efforts des personnes de bonne volonté.

Dans ce courrier seront listés les résultats d'analyses présentés par Monsieur HERVÉ, résultats étant nettement inférieurs aux normes européennes autorisées présentant aucune pollution.

Le maire fait part à l'assemblée qu'il est toujours en attente des renseignements à charge demandés à Madame Jeannine DOUÈLE par l'intermédiaire de Monsieur Noël BELLIER, 1^{er} adjoint.

Document distribué : bilan des volumes des collectes des textiles et du verre pour chacune des communes de la Communauté de Communes du Tardenois.

CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2015 (extraits).

OBJET : VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

- mardi 10 novembre 2015, à 17h30, le maire a réuni les adjoints à la mairie.

- jeudi 12 novembre 2015, à 09h30, CCT VP, à FÈRE-en-TARDENOIS.

- vendredi 13 novembre 2015, 15^{ème} salon des maires de l'Aisne à CHAUNY.

- jeudi 19 novembre 2015, à 10h00, rendez-vous avec Monsieur DHU, société DEMOUSELLE. Présence de Jean-Claude BEYELER. Objet : enfouissement des réseaux rue de la Haute Laine, secteurs mairie, église et rue de Fère.

- jeudi 19 novembre 2015, à 18h00, réunion avec le Préfet à LAON. Objet : activation du plan vigipirate.

- mardi 24 novembre 2015, à 17h30, le maire a réuni les adjoints à la mairie.

- jeudi 26 novembre 2015, à 09h30, CCT VP, à FÈRE-en-TARDENOIS.

- jeudi 26 novembre 2015, à 10h30, CCT bureau, à FÈRE-en-TARDENOIS.

- lundi 07 décembre 2015, à 16h00, SIVU bureau, à BEUVARDES.

- lundi 07 décembre 2015, à 18h30, CCT, conseil communautaire, à FÈRE-en-TARDENOIS.

- mardi 08 décembre 2015, à 17h30, le maire a réuni les adjoints à la mairie.

- jeudi 10 décembre 2015, à 09h30, CCT VP, à FÈRE-en-TARDENOIS.

- jeudi 10 décembre 2015, à 19h00, UCCSA, bureau syndical, à FOSSOY.

- lundi 14 décembre 2015, à 18h00, SIVU comité syndical, à LE CHARMEL.

OBJET : EXTENSION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ, RUE D'ARTOIS (délibération n°1)

Le maire expose à l'assemblée :

- l'alimentation en énergie électrique, **rue d'Artois**, nécessite des travaux d'extension du réseau de distribution publique d'énergie électrique.

- les travaux seront réalisés par l'USEDA, Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne, autorité concédante du service public de l'électricité. Les branchements avec le comptage seront réalisés par le concessionnaire EDF, agence **ERDF de CREIL**.

- le montant de la contribution de la commune à verser à l'USEDA s'élève à **2 750,00 euros**. Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Le maire propose à l'assemblée :

- de verser une somme de 2 750,00 euros à l'USEDA au titre de la contribution sur le coût des travaux d'alimentation en énergie électrique,
- d'inscrire, au budget 2016, une dépense de 2 750,00 euros.

Proposition acceptée à l'unanimité.

OBIET : MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA LIGNE FERRÉE LA FERTÉ-MILON/FISMES

(délibération n°2)

Le maire informe le conseil municipal :

- la ligne ferrée la FERTÉ-MILON/FISMES est l'objet d'inquiétudes de la part des utilisateurs et des maires concernés par son maintien. En effet, la vétusté récurrente qui la touche actuellement nécessite d'importants travaux de réhabilitation que Voies Ferrées de France ne semble pas prête à entreprendre.

- aussi, les maires des communes rurales de BAZOCHES-sur-VESLES, BRENY, FÈRE-en-TARDENOIS, LA FERTÉ-MILON, MONTGRU-SAINT-HILAIRE, MONT-NOTRE-DAME, NEUILLY-SAINT-FRONT, OULCHY-le-CHÂTEAU, OULCHY-la-VILLE, et les autres communes concernées, soucieux du bien-être de leurs habitants désireux de conserver les emplois subsistants sur leur territoire ont décidé de s'unir pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur le bien-fondé de la réhabilitation de ces infrastructures.

- cette desserte ferroviaire relie la FERTÉ-MILON à FISMES, sur le périmètre de la nouvelle région NORD/PAS-DE-CALAIS - PICARDIE et FISMES à REIMS pour la future région ALSACE -CHAMPAGNE/ARDENNES - LORRAINE. C'est un axe essentiel pour le maintien des territoires ruraux qui assure la mobilité nécessaire aux populations (lycéens, universitaires, employés, etc.), mais également pour le développement économique des entreprises utilisant ce moyen de locomotion.

En ce qui concerne notre territoire proche, et par là, notre commune :

- la coopérative ACOLYANCE a transporté, par rail, pour la campagne 2013/2014, 42 000 tonnes de céréales, équivalent à 1 400 camions,

- le réseau ferré français doit être rénové et VOSSLOH COGIFER participe grandement à cette rénovation en réalisant chaque année plus d'une centaine d'appareils de voie.

- aujourd'hui, bon nombre d'appareils de voie ne peuvent être livrés autrement que par voie ferrée, du fait de leurs longueurs importantes. Mais le site est également approvisionné en rails par wagons.

- en complément de ce besoin, VOSSLOH COGIFER participe à un projet national de développement du transport d'appareils de voie par wagons pupitres.

- pour la concrétisation de ce projet, VOSSLOH COGIFER a prévu des crédits d'investissements pour la construction d'un bâtiment, l'achat de machines, de wagons spécifiques et l'embauche de personnels, à la condition expresse d'avoir la certitude du maintien de La ligne ferrée la FERTÉ-MILON/REIMS.

Sans assurance du maintien de la ligne, ces commandes échapperaient à l'usine de FÈRE-en-TARDENOIS, au profit d'un autre site de production du groupe, mettant en péril la pérennité du site, ce qui serait catastrophique pour notre territoire.

Le maire rappelle au conseil municipal :

- que l'importance de cette voie est le poumon économique essentiel pour les entreprises et les populations.

- que l'existence de cette desserte semble, à plus ou moins long terme, menacée, faute de rénovation.

- que si la fermeture de ce réseau se confirmait, les acteurs économiques devraient changer leurs structures et leurs modes de livraison pour revenir aux camions poids lourds, avec, en plus, une menace de délocalisation de leurs activités.

- qu'un tel changement serait inenvisageable tant sur le plan environnemental qu'économique. De plus, le développement du fret par rail va totalement dans le sens de la protection de l'environnement, à l'ordre du jour de la COP 21 qui s'est tenue dans notre pays.

- que les habitants de notre territoire situé à l'extrémité de la nouvelle région doivent être rassurés sur leur avenir.

Le maire propose au conseil municipal :

- d'affirmer la volonté du conseil municipal de vouloir maintenir la desserte LA FERTÉ-MILON/REIMS,

- de demander aux pouvoirs publics et à toutes les instances concernées de prendre en considération la volonté des élus et des populations de ce territoire rural.

Proposition acceptée à l'unanimité.

OBJET : ACHAT DE LA LICENCE DE DÉBIT DE BOISSONS de IV^{ème} CATÉGORIE (délibération n°3)

Le maire informe le conseil municipal :

- Monsieur Francis LOURDEZ est titulaire d'une licence de débit de boissons de IV^{ème} catégorie, suite à la vente aux enchères du café et de la boulangerie de BEUVARDES,
- le projet de Monsieur Francis LOURDEZ concernant l'ouverture d'un restaurant au Circuit des Écuyers de BEUVARDES n'a pas abouti,
- Monsieur Francis LOURDEZ propose de vendre à la commune de Beuvardes la licence de débit de boissons de IV^{ème} catégorie, pour un montant de 1 300,00 € TTC, frais d'acte notarial à la charge de la commune.
- considérant qu'aucune disposition réglementaire législative n'interdit aux communes d'acquérir une licence de débit de boissons.

Le maire propose au conseil municipal :

- l'achat de la licence de débit de boissons de IV^{ème} catégorie appartenant à Monsieur Francis LOURDEZ pour un montant de 1 300,00 € TTC, frais d'acte notarial à la charge de la commune.

Proposition acceptée à l'unanimité.

OBJET : PROCÉDURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LA MODIFICATION DU TRACÉ DU CHEMIN RURAL D'ARTOIS ET LA SUPPRESSION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DIT DU CHÊNE PUILLEUX (délibération n°4)

Le maire expose à l'assemblée :

- par courrier en date du 10 novembre 2011, Monsieur Jean-Louis DUBOIS demeurant ferme d'Artois, demande la modification du tracé du chemin rural d'Artois et la suppression d'une partie du chemin rural dit du chêne pouilleux. Il souhaite que cette partie de chemin sans issue et traversant sa propriété lui soit rétrocédée. Cette demande a été étudiée par la commission communale adéquate. Les frais liés à cette procédure sont à la charge du demandeur.
- le conseil municipal, par délibération 03 du 29/05/2012, accepte le principe de l'enquête publique.
- le maire a pris un arrêté, le 31 juillet 2015, afin d'activer la procédure d'enquête publique,
- l'enquête publique, relative au projet de la modification du tracé du chemin rural d'Artois et la suppression d'une partie du chemin rural dit du chêne pouilleux, s'est déroulée du mardi 08 septembre 2015 au mardi 22 septembre 2015,
- le résultat de l'enquête publique, émis par le commissaire enquêteur, en date du 19 octobre 2015, révèle un **avis favorable** concernant la modification du tracé du chemin rural d'Artois et la suppression d'une partie du chemin rural dit du chêne pouilleux.

Le maire propose à l'assemblée :

- de prendre acte et d'accepter l'**avis favorable** émis par le commissaire enquêteur, en date du 19 octobre 2015, concernant la modification du tracé du chemin rural d'Artois et la suppression d'une partie du chemin rural dit du chêne pouilleux.

Proposition acceptée à l'unanimité.

OBJET : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE (délibération n°5)

Le maire expose à l'assemblée :

- conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
- il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services,
- considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,
- considérant qu'un agent actuellement recruté en contrat à durée déterminée en tant qu'adjoint technique de 2^{ème} classe, donne entière satisfaction au sein de son poste,
- vu l'absence prolongée de l'agent titulaire du poste, il y a nécessité de créer un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet. Cet emploi sera pourvu par un agent titulaire.

Le maire propose à l'assemblée :

- la création, à compter du 1^{er} février 2016, d'un emploi permanent, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires. Cet emploi sera pourvu par un agent titulaire.
- l'agent sera rémunéré sur l'échelle afférente de la grille indiciaire des adjoints techniques de 2^{ème} classe soit l'échelle 3,
- le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 février 2016,

Filière : TECHNIQUE

Emploi : adjoint technique de 2^{ème} classe

Grade : adjoint technique de 2^{ème} classe

- ancien effectif 2

- nouvel effectif 3

Proposition acceptée à l'unanimité.

OBJET : RÉSILIATION DE L'ADHÉSION À L'A.D.I.C.A. (délibération n°6)

Le maire expose à l'assemblée :

- par délibération 03 du 03/07/2012, le conseil municipal a décidé d'adhérer à l'Agence Départementale d'Ingénierie des Communes de l'Aisne (A.D.I.C.A.) qui intervient dans les domaines de l'assistance à maîtrise d'ouvrage en voirie et bâtiment, et de la maîtrise d'œuvre en voirie,
- après expériences, il s'avère que ces missions ne sont d'aucune utilité pour l'étude et la réalisation des projets qui incombent à la commune,
- cette adhésion implique une cotisation de 0,30 € par habitants.

Le maire propose à l'assemblée :

- de résilier l'adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie des Communes de l'Aisne (A.D.I.C.A.), au 31 décembre 2015,
- d'acter que le maire de la commune de Beuvarde, ou son représentant, membre du conseil municipal, ne siègera plus aux assemblées générales.

Proposition acceptée à l'unanimité.

OBJET : MODIFICATION DU P.L.U. DE LA COMMUNE (délibération n°7)

Le maire expose à l'assemblée :

- le Plan Local d'Urbanisme de Beuvarde fait état d'une O.A.P. (Orientation d'Aménagement et de Programmation) sur un terrain désigné « le Clos du Jardin », rue de la Cloterie,
- la Communauté de Communes du Tardenois (C.C.T.) assume la compétence « urbanisme »,
- par courrier adressé à Madame la présidente de la C.C.T., le 02 décembre 2014, « indivision CHEVALIER Hélène », représentée par Madame POTIN, 21 rue Saint Denis 02130 VILLERS-sur-FÈRE, propriétaires du terrain susnommé, demandent une modification du P.L.U. de façon à valoriser leur propriété de la manière suivante :
 - créer un accès double sens menant à une partie de la parcelle 1177,
 - libérer la parcelle 1179 qui serait en zone U,
 - laisser le reste de la parcelle 1177 et la totalité de la parcelle 2589 en terrains nus inconstructibles.
- la demande relève d'une modification ou d'une révision du P.L.U..

Le maire propose à l'assemblée :

- de solliciter la Communauté de Communes du Tardenois afin de répondre favorablement à la demande des intéressés et d'entreprendre les travaux d'évolution du P.L.U. nécessaires.

Proposition acceptée à l'unanimité.

OBJET : CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES (délibération n°8)

Le maire expose à l'assemblée :

- statutairement, pour tous les agents, les collectivités sont leur propre assureur en matière de prestations en espèce d'assurance maladie et de couverture sociale globale d'assurance d'accident du travail (maladie ordinaire, longue durée, maternité, accident et maladie professionnelle, décès...).
- les collectivités peuvent contracter une assurance couvrant ces risques.
- afin de réaliser des économies d'échelle, en termes de qualité de couverture et de primes d'assurance, les collectivités disposent de la faculté de confier au centre de gestion la négociation et la souscription d'un contrat collectif, afin de mutualiser les coûts de ces risques.

Le conseil municipal : - après avoir ouï l'exposé de son maire,

- après en avoir délibéré,

- vu la loi n°84-53, du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

- vu le décret n°86-552, du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53, du 26 janvier 1984, et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

- décide,

- article 1

- **d'approuver** le principe d'organisation par le centre de gestion et pour le compte de la collectivité d'une négociation d'un contrat collectif d'assurance garantissant les risques statutaires incombant aux collectivités pour le personnel IRCANTEC et CNRACL.

Cette négociation devra couvrir les risques suivants :

* pour les agents affiliés à l'IRCANTEC :

- accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, adoption, paternité.

* pour les agents affiliés à la CNRACL :

- décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité, adoption, paternité, temps partiel pour raison thérapeutique, infirmité de guerre, l'allocation d'infirmité et la disponibilité d'office.

Elle devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2017,

- régime du contrat : capitalisation.

- **article 2**

- **de s'engager** à souscrire au contrat d'assurance qui pourrait résulter de cette négociation, dans la mesure où les clauses et les conditions se révéleraient conformes à nos besoins.

OBJET : PERTE SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES 2015 – BUDGET ANNEXE BOULANGERIE

Le maire expose à l'assemblée :

- vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- vu les impayés de Monsieur FALAIZE concernant les loyers du local commercial de la boulangerie et de l'appartement, pour les années 2011, 2012 et 2013 dont le montant total s'élève à 14 329,22 €,

- vu l'état des titres irrécouvrables transmis par Madame la trésorière de Château-Thierry pour lesquels il a été demandé l'admission en non-valeur,

- vu le certificat d'irrécouvrabilité de Maître Jean-François CROZAT,

Le maire propose à l'assemblée :

- d'admettre en non-valeur les titres de recettes concernant les loyers du local commercial de la boulangerie et de l'appartement pour les années 2011, 2012 et 2013 dont le montant total s'élève à 14 329,22 €,

- d'ouvrir des crédits nécessaires à l'article 6541, chapitre 65 sur le budget 2016 de la boulangerie.

Proposition acceptée à l'unanimité.

OBJET : INFORMATIONS

- le jeudi 17 décembre 2015, le matin, Noël des écoles avec distribution de cadeaux.

- le vendredi 18 décembre 2015, à 17h30, cérémonie de fin d'année pour le personnel du syndicat scolaire et de la commune.

Votre présence sera appréciée.

- le dimanche 20 décembre 2015, de 15h45 à 18h00 goûter/spectacle pour les enfants de la commune.

Les volontaires pour l'organisation sont les bienvenus (voir Jean-Claude BEYELER).

- les services de la mairie seront fermés du lundi 21 décembre 2015, au samedi 02 janvier 2016.

- **la cérémonie d'échange des vœux du maire et des conseillers municipaux se déroulera le mardi 05 janvier 2016, salle communale.**

OBJET : DIVERS

- le maire distribue un dossier concernant le bilan pédagogique de l'accueil de loisirs à Beuvarde, des vacances d'été, du 06 au 31 juillet 2015.

- Jean-Claude BEYELER fait part d'un désordre de circulation vers la ferme d'Artois. Les livreurs de matériaux des chantiers de la rue d'Artois (et autres) se dirigent, presque systématiquement, vers la ferme d'Artois, ce qui engendre de très importants problèmes aux propriétaires.

Des panneaux provisoires ont été installés.

Il y a lieu de prévoir des panneaux définitifs.

- Jean-Claude BEYELER accompagné de Cyriaque LOURDEZ, lors de la réunion du jeudi 17 décembre avec la société Aisne application, demandera un devis pour un panneau indiquant la rue d'Artois.

BEUVARDES ET SON HISTOIRE

Aujourd'hui, quand la mémoire fait défaut à certains, que l'Histoire est manipulée par d'autres, le spectre du retour d'une idéologie raciste, antisémite et xénophobe ayant commis d'horribles forfaits et exactions menant à de terribles destructions humaines et matérielles, de désolation en France et dans le monde, il est primordial de faire un rappel de notre histoire récente, afin que nul ne puisse, à un moment donné, invoquer l'ignorance comme excuse.

L. JÉRÔME

La suite du récit (extraits) d'aujourd'hui est tiré du livre de Paul LAMBIN ayant pour titre : LA RÉSISTANCE dans l'arrondissement de CHÂTEAU-THIERRY (pendant la dernière guerre mondiale de 1939/1945).

Suite du récit paru dans le petit journal n°55 de mai 2015.

RÉSUMÉ CHRONOLOGIQUE DES OPÉRATIONS DU GROUPEMENT « E » DE CHÂTEAU-THIERRY

Annexe du tableau de base

AVRIL	1941	Propagande orale par Lamblin.
JANVIER	1941	Sabotage (fils téléphoniques Château et Nesles-la-Montagne).
DÉCEMBRE	1941	Sabotage Fère-en-Tardenois.
MARS	1943	Sabotage wagons dépôt SNCF, retard dans les trains.
AVRIL	1943	Parachutage (La Boulangère-Treloup) au profit du réseau Renaudin.
MAI	1943	Sabotage de wagons – transport d'arme à Barzy – Parachutage.
JUIN	1943	Parachutage à Romeny.
JUILLET	1943	Sabotage de Wagons – Parachutage – Transport d'armes à Saint-Agnan – Transport d'armes Treloup à Château – Seigneur-Lambin. Entrepôt Chez Prévot Romeny. – Réseau découvert. – Arrestations.
25 JUILLET	1943	Transport d'armes ferme Bayard à Montfaucon.
16 SEPTEMBRE	1943	Sabotage wagons en gare de Fère-en-Tardenois.
24 OCTOBRE	1943	Grève de quinze minutes ai dépôt SNCF Château-Thierry.
15 JANVIER	1944	Transport de plastic de Paris à Château.
12 MARS	1944	Sabotage de l'écluse d'Azy, arrêt de fonctionnement : 28 jours.
04 AVRIL	1944	Attaque à la mitrailleuse de la gendarmerie allemande : un blessé.
05 AVRIL	1944	Parachutage terrain Culotte – transport d'armes à Arcy-Sainte-Restitue.
09 AVRIL	1944	Parachutage à Fresnes.
12 AVRIL	1944	Transport d'armes Cache-Empire.
13 AVRIL	1944	Sauvetage aviateur américain à Treloup.
24 AVRIL	1944	Sabotage dépôt de Château-Thierry – Arrêt complet ateliers.
27 AVRIL	1944	Deux parachutages.
30 AVRIL	1944	Transport d'armes Empire à Fenelon.
01 MAI	1944	Transport d'armes.
07 MAI	1944	Parachutage (terrain Fenelon).
09 MAI	1944	Deux parachutages – transport d'armes.
10 MAI	1944	Deux arrestations de deux BOB.
19 MAI	1944	Transport d'armes Fenelon à Treloup.
22 MAI	1944	Sabotage de l'écluse de Courcelles.
12 JUIN	1944	Fait sauter la grue (Bailly) à Dormans.
18 JUIN	1944	Sabotage des voies.
25 JUIN	1944	Sabotage de l'écluse de Charly-sur-Marne.
26 JUIN	1944	Coupeure de câbles électriques à la ferme de Paris.
09 JUILLET	1944	Pose de crèves-pneus entre Blesmes et Fossoy.
11 JUILLET	1944	Pose de crèves-pneus à Vaux, Château-Thierry et Bezuët.
13 JUILLET	1944	Sabotage de plaques indicatrices dans tous les secteurs.
16 JUILLET	1944	Sabotage général de toutes les lignes téléphoniques.
18 JUILLET	1944	Sauvetage d'un parachutiste australien – Sabotage des voies.

- 19 JUILLET 1944 Récupération de munitions sur trains mitrillés. Coupé les câbles entre la ferme de Paris et Montreuil-au-Lions.
- 20 JUILLET 1944 Récupération de caisses de munitions à Blesmes. – coupures de câbles. - Sauvetage de deux aviateurs américains à Treloup, hébergés chez Laurent, Ont rejoint les troupes arrivées le 29 août 1944.
- 21 JUILLET 1944 Pose de crèves-pneus – Coupures de câbles téléphonique à Viels-Maisons.
- 22 JUILLET 1944 Transport d'armes d'Essômes à Chierry.
- 25 JUILLET 1944 Récupération d'armes à Goussancourt.
- 26 JUILLET 1944 Destruction de deux caisses de munitions à Chierry.
- 27 JUILLET 1944 Coupure de câbles souterrains dans tout le secteur.
- 29 JUILLET 1944 Sabotage de lignes téléphoniques, de Blesmes à Fossoy.
- 01 AOUT 1944 Pose de crèves-pneus à Fère-en-Tardenois. – Sabotage de panneaux Indicateurs.
- 02 AOUT 1944 Fait sauter deux wagons de vingt tonnes de minerai en gare de Château-Thierry. – Grosses destructions. Transport d'armes de Crogy à Blesmes et de Chierry à Etampes.
- 03 AOUT 1944 Démonstration d'armes. – Sabotage ligne de Neuilly. – Transport d'armes à Beuvarde.
- 06 AOUT 1944 Récupération d'armes dans wagons détruits.
- 08 AOUT 1944 coupure câbles ligne Strasbourg.
- 09 AOUT 1944 Transport d'armes du dépôt SNCF à Blesmes.
- 11 AOUT 1944 Sabotage ligne à Bruyères.
- 14 AOUT 1944 Coupure câbles à Rocourt. – Sabotage locomotive dépôt Château-Thierry.
- 16 AOUT 1944 Attaque d'un camion allemand.
- 18 AOUT 1944 Exécution d'un traître. – Démonstration armes à Bezu-le-Guerry. – pose crèves-pneus. – Sabotage de voies ligne Paris. – Transport d'armes de Beuvarde à Fère-en-Tardenois.
- 19 AOUT 1944 Sabotage ligne entre Blesmes et Fossoy.
- 23 AOUT 1944 Parachutage à Licy-Clignon.
- Du 23
au 28 AOUT 1944 Fausse annonce arrivée armée américaine. – Groupes quittent positions (arrivent le 27-8 sud Marne – se joignent aux américains). – Empêchent Les allemands de faire sauter le pont. – Font 637 prisonniers dans tout le secteur. – Important butin.
- 26 AOUT 1944 Le chef du groupement « E » apprend que les américains sont près de Meaux et qu'ils ont traversé la Marne. Cette nouvelle n'étant pas confirmée
Par les agents de liaison, il ordonne à ses chefs de groupes qui auraient pu prendre les positions de combat de les quitter.
- 27 AOUT 1944 À vingt et une heures, cinq tanks américains font irruption sur la route de Montmirail et attaquent les derniers convois ennemis, au sud de Château-Thierry.
- 20 SEPTEMBRE 1944 Totalité des F.F.I. rentrés dans leur foyer ou engagés.

Suite dans le prochain numéro du petit journal.

Championnat de France de robotique 2015

L'équipe MM's (le M correspondant à leur initiale) a remporté le championnat de France de robotique le 2 et 3 mai, à St Quentin.



65 équipes s'étaient qualifiées pour cette compétition en provenance de toute la France après des compétitions dans chaque région au mois de mars.

Il s'agit des plus jeunes gagnants de cette compétition regroupant des élèves de 8 ans à 18 ans.

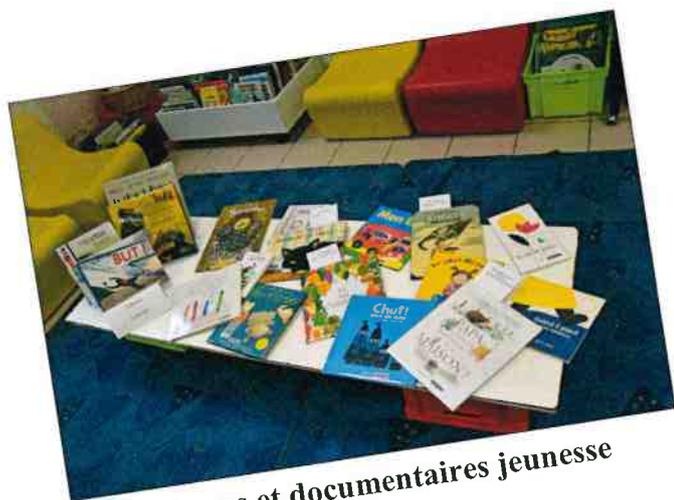
En juin, lors du championnat d'Europe, MM's termine 5^{ème} sur 18 équipes (France, Belgique, Hongrie, Russie, Tchéquie).

Le robot 2016 est en cours de réalisation...

Mateïs et Médérés Frambourt en 6ème au collège de Fère-en-Tardenois lors du titre

Médiathèque municipale

**Présentation des nouveautés
au cours de la porte ouverte
du 6 février 2016**



Albums et documentaires jeunesse



BD et Mangas



Littérature

**Ces nouveautés
attendent
leurs lecteurs.**

Rappel : la médiathèque est ouverte à tous et gratuite

Médiathèque municipale

Accueil de classes

A partir du mois janvier 2016, la médiathèque accueille 6 des classes du regroupement scolaire, 1 fois par mois, durant 3/4 d'heure.



Les élèves choisissent un livre qu'ils emmènent chez eux. Ils peuvent se faire aider, conseiller par les adultes. Ils peuvent aussi commencer à lire le livre choisi, consulter d'autres ouvrages ou se faire lire des histoires (surtout pour les plus jeunes).



Printemps des conteurs 2016

Le nouveau Conseil départemental ayant décidé de réduire le nombre de lieux de spectacles (21 l'an dernier, 13 cette année), la médiathèque de Beuvarde n'aura pas le plaisir d'accueillir le *Printemps des Conteurs et des Arts de la Scène*.

Les lieux les plus proches de Beuvarde sont **Essômes-sur-Marne, Fère-en-Tardenois et Braine**. Il faut ajouter **Soissons** pour le spectacle inaugural.

Certains d'entre vous pourront peut-être honorer ce festival qui est toujours de haute tenue. En général, les séances débutent à 20h30.

Pour tous renseignements, contactez la mairie ou Marc Lebeau.

VEN 04 MARS	SOISSONS	OLIVIER SALADIN ANCIEN MALADE DES HÔPITAUX DE PARIS
SAM 05 MARS	BRAINE	VINCENT CLERGIRONNET DEMAIN IL FERA JOUR!
MAR 10 MARS	MONTCORNET	VINCENT CLERGIRONNET DEMAIN IL FERA JOUR!
MER 11 MARS	HIRSON	WALLY J'AI ARRÊTÉ LES BRETELLES
JEU 12 MARS	FERE EN TARDENOIS	WALLY J'AI ARRÊTÉ LES BRETELLES
VEN 17 MARS	TERGNIER	MERIEM MENANT EMMA MORT MÊME PAS PEUR
SAM 18 MARS	ESSOMES SUR MARNE	YVES CUSSET N'ÊTRE PAS NÉ
MAR 19 MARS	MORCOURT	YVES CUSSET N'ÊTRE PAS NÉ
MER 24 MARS	LA CAPELLE	FRED RADIX LE SIFFLEUR
JEU 25 MARS	SINCENY	FRED RADIX LE SIFFLEUR
VEN 26 MARS	SISSONNE	FLORE LEFEBVRE DES NOËTTES LA MATE
SAM 31 MARS	RIBEMONT	FLORE LEFEBVRE DES NOËTTES LA MATE
MAR 1 ^{ER} AVRIL	LAON	LAMBERT WILSON UN HUMOUR DE PROUST

Fin de l'année scolaire 2014/2015

Visite des 5 lavoirs en juin



Lavoir de la Grève

Classe TPS/PS/MS



Lavoir de Tabouret

de Madame Martel



Lavoir de Pimart



Lavoir communal



Lavoir de la Grenouillère



Au caprice de Sidonie



La classe et les parents

Sortie
à Ronchères
le 23 juin 2015



Les myocastors



Fin de l'année scolaire 2014/2015 (suite)

Le chêne d'Artois



Sortie
le 30 juin 2015

← Au pied du chêne

→ Sous le chêne



Matinée motricité



En pleine action

Les élèves de la classe ont et pris en charge par Monsieur Lahcem Miri, responsable du service des sports à la C.C.T

Activité
du 2 juillet 2015

Avec le diplômes





TPS/PS/MS/GS/CP - Chant



TPS/PS/MS - Danse

La kermesse de l'école

20 juin 2015



CM1/CM2 - danse



CP/CE1 - Chant



CE2/CM1 - Danse

La surprise des enfants de l'école à Madame Martel



Chocolats et fleurs



Chant et farandole

1, 2, 3, Golfez !



Des conseillers pédagogiques ont initié les élèves de cycle III (CE2-CM1 et CM2) de l'école de Beuvarde au Golf. Cette initiation s'est déroulée au stade de Beuvarde dès septembre et ce jusqu'aux vacances de la Toussaint.

Le Golf est un sport qui consiste à faire rentrer la balle dans une série de trous selon différents parcours. Cette balle est frappée à l'aide d'un club en un minimum de coups.

Ce sport se pratique à l'extérieur et est donc soumis à la météo.

Différents ateliers ont été proposés aux élèves pour découvrir d'une part le vocabulaire du golf et d'autre part les techniques de ce sport.

Il existe deux sortes de clubs : un pour les gauchers et un pour les droitiers.

Au stade, il a fallu simplifier les parcours : le cerceau remplaçait le trou final, les plots servaient de portes à emprunter et des piquets délimitaient les couloirs.

Un atelier particulier nommé « la rivière » a permis aux élèves de découvrir le droppe : c'est quand la balle ne peut plus être jouée, on doit la prendre à bout de bras et la laisser tomber puis la rejouer sans la déplacer.

En général, nos golfeurs débutants ont apprécié la découverte de ce sport.



La Fête de Noël

Le Mardi 15 Décembre 2015, les classes de CM1/CM2 de mesdames Douchet et Olivier-Teruel ont présenté un spectacle.

Les parents, les grands parents, la famille ont été invités à le regarder.

Les enfants ont chanté la Marseillaise, Manhattan Kaboul de Renaud et Santiano de Hugues Auffray.

Nous avons créé des acrostiches à partir de Joyeux Noël et Bonne Année que nous avons récité aux spectateurs en respectant les consignes, les activités apprises pendant les séquences de théâtre avec Madame Delaplace.

Ensuite, nous leur avons présenté plusieurs mini pièces de théâtre dont le thème était la rencontre entre la fée Carabosse et le Père Noël.



Ces pièces ont été, comme les acrostiches, écrites en classe par les élèves en groupe de quatre.

Yannick nous a photographiés et filmés.

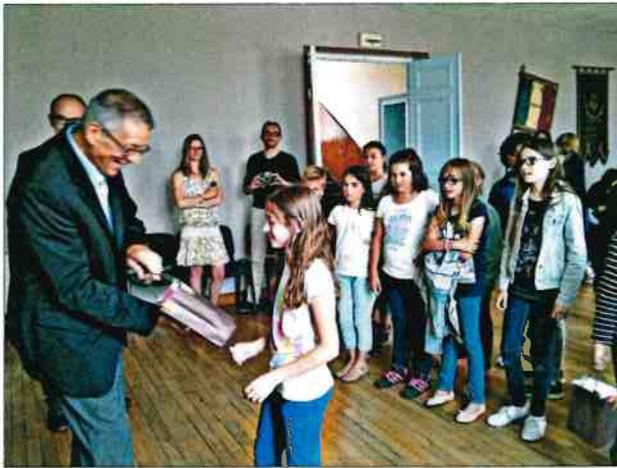
À la fin du spectacle, les spectateurs nous ont applaudis, ils étaient très heureux de nous.

Enfin nous avons tous goûté ensemble.

Les parents ont ramené les boissons et les friandises tandis que Madame Martel, notre ancienne maîtresse nous a préparé de délicieuses bûches.

On s'est régalé.

Les élèves de Mme Olivier-Teruel.



Remise de dictionnaire

Le lundi 15 juin 2015 s'est déroulée la cérémonie de remise de dictionnaires aux **élèves de CM2 du syndicat scolaire** qui ont intégré le collège à la rentrée de septembre 2015.
Un goûter fut offert après la remise de dictionnaires

Halloween

Le 31 octobre 2015, enfants et parents se sont déguisés en monstres, vampires et sorcières pour parcourir les rues du village afin de récolter des friandises ou de jeter des sorts.



Départ d'Alice,

24 novembre 2015



**fin de contrat
d'une secrétaire**



Opération brioches

10 octobre 2015

La vente de **180 brioches** a rapporté la somme de **702,30 €**.
Les fonds recueillis ont été entièrement reversés à l'**A.P.E.I.**
Merci aux bénévoles et aux donateurs

Cérémonie au monument aux morts

11 novembre 2015



Lecture de la lettre
des Anciens combattants par les enfants



Les porte-drapeaux



L'appel aux morts



Le monument aux morts



L'Union Musicale du Tardenois



Une partie du défilé

Repas de Anciens 11 novembre 2015



Le repas



Ghislain à l'accordéon

Les Marinettes



**Le repas préparé et servi par la Pizzardie de Coincy a réuni 65 convives.
Ghislain à l'accordéon et les Marinettes ont animé l'après-midi.**

Vœux au personnel communal et du SIVU

18 décembre 2015



En cette fin d'année, Monsieur Jérôme, maire et président du SIVU a remercié les agents et les secrétaires pour le travail fourni tout au long de l'année. Chaque employé a reçu un cadeau.



Noël communal

Dimanche 20 décembre 2015

La troupe « **Euro Dance et les mini-stars** » a invité les enfants de la commune a ouvrir la porte du pays imaginaire en compagnie de Peter Pan.

La fée Clochette et ses grains de poussière ont émerveillé les enfants.

Un **goûter** a été offert avant le spectacle par le membres de la commission « manifestations officielles ».



La fête communale

Ouverture de la fête communale, en présence de Monsieur le maire, le samedi 26 septembre 2015 avec le groupe de majorettes « **les Marinettes** » suivi d'un vin d'honneur sur place.



Spectacle présenté le dimanche 27 septembre par le groupe « **Flash Dance** » de Vénizel avec pour thème « les danses folkloriques dans le monde ».



Tout au long de ces 3 jours, **manèges, auto-scooters, confiserie, stand de tir**, ont fait la joie des petits et des grands.

La fête communale (suite)

Clôture de la fête, le lundi 28 septembre avec un **vin d'honneur musical** animé par 2 accordéonistes du Tardenois, **Sophie et Ghislain**.



Tout au long de ces 3 jours, **manèges, auto-scooters, confiserie, stand de tir**, ont fait la joie des petits et des grands.

Les vœux du maire



Le mardi **5 janvier 2015**, en soirée, le maire a présenté ses vœux et ceux du conseil municipal à la population beuvardoise venue en nombre.

Il a ensuite présenté le bilan du conseil de l'année écoulée les prévisions pour la nouvelle année. Malgré le climat difficile tant financier que moral, Monsieur le maire a terminé son allocution sur une note d'optimisme et d'encouragement.

La soirée s'est ponctuée dans la bonne ambiance avec le pot de l'amitié et la galette de rois.

Carnet Beuvardois

Naissances

Selenia KREIT-BERNIER, née le 03/05/2015
Timéo BRIS, né le 16/06/2015
Inès MERHANE, née le 04/07/2015
Nathanaël VENIANT, né le 03/09/2015
Victor-Adriel GONNET, né le 30/09/2015
Léo DUCREST, né le 01/11/2015
Maël NICOLI, né le 03/11/2015

Mariages

Aurore COTTRAY avec Aymeric STEPHAN, le 25/07/2015
Sandrine RATEL avec Steve PADIEU, le 25/07/2015

Décès

Monsieur Lucien CHEVALIER, le 08/05/2015, dans sa 92^{ème} année
Madame Micheline BOCQUILLON, née NICOLAS, le 03/06/2015, dans sa 84^{ème} année
Monsieur Christian BEAUGÉ, le 20/08/2015, dans sa 65^{ème} année
Monsieur Gabriel LIBERT, le 31/08/2015, dans sa 74^{ème} année
Madame Suzanne GALLET, née DOCTRINAL, le 26/09/2015, dans sa 94^{ème} année
Madame Marie, Josée RENNEVILLE, née JEANNIN, le 11/12/2015, dans sa 47^{ème} année
Monsieur Marc TORTOROLO, le 14/01/2016, dans sa 77^{ème} année
Monsieur Louis POTIN, le 24/01/2016, dans sa 84^{ème} année

Réussite aux examens

Baccalauréat

Charlotte COMMERÇON

BZEE Technicien de parc éolien

Thomas COMMERÇON

Communiqué de la rédaction

Si vous désirez faire paraître la réussite de votre enfant dans le Petit Journal, n'oubliez pas d'avertir la mairie ou Marc Lebeau. Une « omission » ne peut être imputée à la rédaction.



Calendrier des manifestations à venir

Dimanche 28 février	13h30	<i>Loto de la coopérative scolaire</i>

Heures d'ouverture de la médiathèque au public

mardi	mercredi	vendredi	samedi
	09h00– 12h00	09h00 - 12h00	10h30 - 12h00
16h30 - 18h00	14h30 - 16h30		

En cas d'absence, s'adresser à la mairie.

Un journal ne peut exister que s'il y a des articles, aussi n'hésitez pas à participer au Petit Journal en faisant parvenir vos articles à l'équipe de rédaction.

Marc **LEBEAU** 6 Les Tilleuls 02130 Beuvardes

Tél : 03 23 71 20 64 06 86 81 56 12

Messagerie : Marc.Lebeau@wanadoo.fr